

# INFORMATIONS OFFICIELLES

*Municipalité de Villars-le-Terroir*



*Bulletin No 3*  
*Décembre 2017*

*La Municipalité ainsi que les collaboratrices et collaborateurs  
de l'Administration vous souhaitent  
un Joyeux Noël et une Bonne Année 2018*

## RENCONTRE DES AÎNES



Le jeudi 16 novembre 2017, la Municipalité et les collaboratrices de l'administration communale ont eu le plaisir d'accueillir une soixantaine de convives à l'heure de l'apéro.

En effet, les aînés étaient invités pour leur traditionnelle journée, ponctuée de l'allocution du Syndic, d'une présentation de la construction du bâtiment multi-fonctions et de l'extension du site scolaire en cours de réalisation, de délicieuses saveurs, de chants et surtout de joie et de bonne humeur.

Une fois les estomacs bien calés par l'excellent repas concocté par Mme et M. Sonia et François Bovat, les élèves des 1, 2, 3, 4 et 5 Harmos, enclassés à Villars-le-Terroir, nous ont donné un magnifique concert.

En fin d'après-midi, après dessert et café(s), chacun est reparti chez soi avec de beaux souvenirs et une petite attention. MERCI et rendez-vous en 2018. ■

LE CONSEIL COMMUNAL S'EST REUNI

Je tiens à remercier Monsieur Pascal Pollien, Président sortant, qui a mis le conseil communal sur de bons rails pour cette législature. Le règlement communal fixant la présidence du conseil en alternance entre le président et le vice-président, je reprends le flambeau pour l'année 2017-2018 épaulé de Monsieur Pascal Pollien Vice-président, Messieurs Benoît Allaz et Gérard Briquet scrutateurs et Monsieur Werner Reist suppléant. Je remercie déjà l'ensemble des membres du conseil pour les deux premières séances qui ont été riches en débats.

En effet lors de la séance du 28.08.2017, le conseil s'est réuni pour voter l'octroi d'un crédit pour la démolition des vestiaires et de la buvette du FC Villars-le-Terroir et la construction d'un bâtiment multi-fonctions comprenant un restaurant scolaire/buvette, des locaux PPLS (psychologie, logopédie, psychomotricité) et un jardin d'enfant.

Comme vous l'aurez constaté les travaux ont débuté, le crédit ayant été accepté par le conseil communal. Ceci ne fut pas de tout repos, la séance ayant duré plus de trois heures. Il est vrai que la commission gestion/finances et la commission ad'hoc ont tout d'abord livré un rapport négatif en début de séance. Par la suite, les conseillers ont posé énormément de questions et après diverses explications de la part de la Municipalité et des membres de l'ASIRE, présents ce soir là, la commission ad'hoc est revenue sur son rapport qui présentait deux alternatives, une positive et une négative, pour approuver l'octroi du crédit. La commission gestion/finances a quant à elle gardé le cap qu'elle avait donné en début de séance favorisant une valorisation des locaux existants à moindre coût à une nouvelle construction qui va venir augmenter les dettes de la commune. Résultat : 22 oui 6 non et 1 abstention.

Le conseil communal s'est à nouveau réuni le 23 octobre 2017. Dans un premier temps, le conseil a assermenté une nouvelle conseillère communale. Madame Nicole Buchwalder ayant quitté la commune, elle a été remplacée par la première suppléante Madame Cindy Reist à qui nous souhaitons encore une fois une excellente entrée au sein de notre conseil.

Les conseillers ont été informés de la nomination de commissions, par le bureau du Conseil sur demande de la Municipalité, pour :

- l'étude d'un DDP sur la parcelle communale qui se trouve à côté de l'ancienne laiterie
- L'aménagement d'un trottoir reliant le Motel à Echallens (garage Favaro)

- les aménagements routiers du village qui vont être revus suite à la construction du nouveau bâtiment scolaire.

Il a aussi été relevé les problèmes liés à la décharge communale. La Municipalité a dû avoir recours à un cadenas et rétablir les horaires. En effet, des dépôts sauvages de déchets non admis ont été faits. Le conseil a pris note de ceci et demandé à la municipalité de prévoir une signalisation des différentes bennes afin que cela soit plus clair pour l'avenir.

Le conseil a ensuite passé le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour 2018. La commission gestion/finances a livré un rapport où il ressort que ne pas augmenter le taux d'imposition n'est pas raisonnable au vu des investissements et charges futurs de notre commune, mais que sans budget en leur possession, elle ne pouvait que suivre la Municipalité qui est elle confiante pour le futur de la commune. Après plusieurs interventions de conseillers à ce sujet et diverses explications, le conseil a décidé de suivre la Municipalité et conserver un taux d'imposition de 73% pour l'année 2018.

La prochaine séance du conseil communal est agendée au lundi 11 décembre 2017 à 20h00 avec comme point principal le budget 2018.

Pour tout renseignement vous pouvez consulter le site de la commune [www.villars-le-terroir.ch](http://www.villars-le-terroir.ch) ou le pilier public. ■

Steeve Devolz  
président du Conseil Communal

### Prochaines séances du Conseil communal

19 mars 2018 à 20h00

18 juin 2018 à 20h00

29 octobre 2018 à 20h00

10 décembre 2018 à 20h00

Les séances se déroulent au complexe communal et sont ouvertes au public.

*La commune de Villars-le-Terroir compte à ce jour  
1149 habitants*

LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS LIÉES AUX DÉCHETS

La Municipalité de Villars-le-Terroir a décidé de prendre des mesures visant à faire respecter le tri et limiter les incivilités concernant les déchets, en particulier les dépôts sauvages.

Avant d'abandonner des déchets non triés ou déposés hors des bennes adéquates, rappelez-vous :

- que c'est un surcoût pour la commune
- que c'est une difficulté supplémentaire, une perte de temps et un manque de respect pour le personnel communal, obligé de trier manuellement.



**A la déchèterie**

Des barrières seront installées devant les bennes. Ces dernières empêcheront la pose de déchets en dehors des heures d'ouverture qui sont, pour rappel :

**Mercredi 16h00—19h00**

**Samedi 9h30—12h00**



**A la décharge**

Le site sera entièrement clôturé et ouvert aux horaires suivants, du 1er décembre 2017 au 31 mars 2018 (pas d'ouverture en cas d'enneigement)



**Mercredi 13h30—17h30**

**Samedi 13h00—16h00**

Aucune clé ne sera mise à disposition pendant l'hiver en dehors de ces horaires. ■

**NOUVEAUTE A LA DECHETERIE  
2 BOÎTES A LIVRES**

**Lire ... quel plaisir !!  
Vous pouvez prendre !  
Poser !  
Partager !  
des livres en toute liberté.....**



**Attention  
hérissons!**



Les hérissons traversent les routes au crépuscule et pendant la nuit. Conduisez prudemment, par respect des hérissons.

**pro Igel**  
[www.pro-igel.ch](http://www.pro-igel.ch)

PASSEPORT VACANCES

La Commune, dans le cadre de son partenariat avec Passeport-vacances de la région lausannoise qui propose chaque été des activités aux écoliers de 10 à 15 ans, est à la recherche de personnes désireuses de leur faire découvrir de nouveaux horizons (sport, métier, bricolage, cuisine, hobby, etc.).

Pour 2018, le passeport-vacances aura lieu du 9 au 22 juillet et du 13 au 26 août.

Vos propositions seront toutes bienvenues. Adressez-les à l'Administration communale qui vous fournira volontiers toutes informations complémentaires. ■



La prose  
2018  
CONCOURS D'ÉCRITURE  
POUR LES 15 - 20 ANS

Le Prix Interrégional Jeunes Auteurs (pija) t'invite à prendre la plume et laisser libre cours à ton imagination ! **Nouvelle, conte, lettre ou prose poétique**, laisse ton génie

créatif nous faire voir ce que peut être la prose au sens large.

Pour participer, c'est très simple : avoir entre 15 et 20 ans

**Par la poste** : envoie ton texte en **5 exemplaires anonymes** accompagné du bulletin d'inscription et d'une copie de ta pièce d'identité. Le titre doit figurer sur la 1ère page de chaque exemplaire et sur le bulletin d'inscription.

**En ligne** : le formulaire électronique disponible sur la page [www.pija.ch](http://www.pija.ch) doit être rempli dans son intégralité. Ajoute en pièces jointes **ton texte en format word ou PDF**, ainsi qu'une **pièce identité, sous forme d'image ou de PDF**.

Deux catégories sont ouvertes : « **Français langue première, langue maternelle** » ou « **français langue seconde, langue apprise** ».

Délai : les textes seront envoyés **au plus tard le 31 mars 2018**

Pour plus d'infos [www.pija.ch](http://www.pija.ch) ■

#### ÉMONDAGE DES HAIES—ÉLAGAGE DES ARBRES

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, conformément au code rural et foncier (CRF) ainsi qu'au règlement d'application de la loi sur les routes (RLRou).

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail régulièrement.

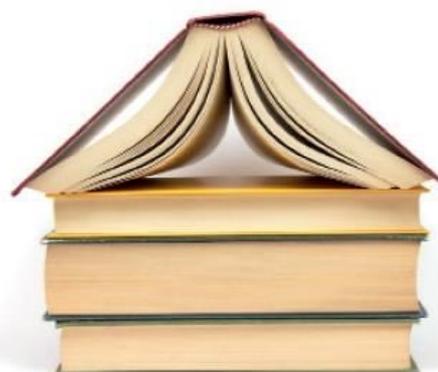
Les dispositions légales sont applicables toute l'année.

L'administration communale reste à votre disposition pour tout complément d'information. ■



## LIVRES À VOUS

Livraison gratuite à domicile



**Vous aimez lire mais vous avez des difficultés à vous déplacer, même temporairement ?**

Les documents empruntés dans votre bibliothèque sont livrés directement et gratuitement à votre domicile.



Tél. 021 316 30 90  
[www.bibliotheque-echallens.ch](http://www.bibliotheque-echallens.ch)



Tél. 021 320 12 61  
[www.mda-vaud.ch](http://www.mda-vaud.ch)

#### DENEIGEMENT—STATIONNEMENT DES VEHICULES

A l'approche de l'hiver, la Municipalité rappelle aux intéressés, qu'afin de faciliter le service hivernal, il est interdit de stationner leurs véhicules sur la voie publique ou au bord de la chaussée.

Merci également de piqueter et protéger les endroits critiques de votre propriété.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas de dégâts causés lors du passage du chasse-neige ou de la saleuse. ■



#### CARNET ROSE

La commune a le plaisir de souhaiter la bienvenue à

- Dutoit Jules
- Pralong Simon
- Notter Isabel
- Schuwey Eleanor
- Rod Thalia
- Horrisberger Nathan
- Ramqaj Méline
- Schaller Anthony

et de féliciter les heureux parents. ■

*Pour être informé en continu, rendez-vous sur*

[www.villars-le-terroir.ch](http://www.villars-le-terroir.ch)

VACANCES DE L'ADMINISTRATION

L'Administration communale sera fermée

**du vendredi 22 décembre 2017 compris  
au mercredi 3 janvier 2018**

**Réouverture le 4 janvier 2018 aux horaires habituels**

En cas d'urgence, veuillez contacter  
Eric Glauser, syndic, au 079 271 15 58 ou  
Jean-François Pittet, vice-syndic, au 079 517 92 56 ■



Dans le cadre des Fenêtres de l'Avent, VisàVi s'associe aux classes primaires pour inviter la population à venir écouter les élèves lors de leur traditionnelle **CHANTÉE DE NOËL**

**MARDI 19 DÉCEMBRE, dès 18h30,  
dans la grande salle du complexe scolaire**

L'idée est de réunir toutes les générations du village pour un moment convivial. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent apporter une gourmandise salée ou sucrée à déguster après le spectacle. Boissons et vin chaud offerts ! ■

**Chorale Ste-Cécile**

**Fête de chant 2018  
27 avril - 4 et 6 mai 2018**

Nous recherchons des bénévoles pour nous aider durant ces journées festives.

*Pour tout renseignement, veuillez appeler les numéros suivants 021 881 39 20 ou 021 881 38 68*

Merci de votre soutien

**Soirée des Dames**

**Vendredi 5 janvier 2018 à 19h00  
Complexe communal - Salle de Rythmique**

*Les dames du village, ainsi que leurs amies, sont invitées au repas suivi du traditionnel loto.*

Inscription jusqu'au mardi 2 janvier auprès de Mme Ruth Pittet: 021 881 18 91 ou 079 427 33 11

**Jeunesse de VLT**

**Venez twister à VLT  
le 31 décembre 2017**

Menu

**Trio de choux farcis  
Accompagné de leur salade**

\*\*\*

**Fondue chinoise**

\*\*\*

**Café gourmand maison**

**CHF 60.— par personne  
CHF 3.— par année jusqu'à 12 ans**

**Réservation avant le 26 décembre 2017**

**auprès de Nicolas Mettraux  
076 615 26 82 ou  
mettrauxnicolas@hotmail.com**

**Paiement avant le 27 décembre 2017  
IBAN : CH68 0076 7000 Z504 0364 7**

**Fondue de la Paroisse St-Nicolas**

**Dimanche 11 février 2018 à 12h00  
Complexe communal**

*Inscription jusqu'au mercredi 7 février par:  
téléphone ou SMS au 079 517 92 56 ou par  
e-mail à saint-nicolas@villars-le-terroir.ch*

Adulte: CHF 25.- dès 15 ans  
Enfant: CHF 1.- par année d'âge



**Célébration œcuménique**

**Dimanche 21 janvier 2018 à 10h00  
Complexe communal**

*Célébration marquant la fin  
la Semaine de l'Unité des Chrétiens*